

# **1<sup>er</sup> projet de recherche : Mise en correspondance de la garantie et de la capitalisation des régimes de retraite professionnels**

## **Projet de recherche : Couverture de la main-d'œuvre par les régimes de retraite professionnels en Ontario**

**Chercheur : Richard Shillington**

**Date : 2007**

### **Sommaire**

Le rapport fournit des données statistiques compilées à partir de plusieurs sources qui portent sur la couverture des régimes de retraite professionnels en Ontario pour la période allant de 1977 à 2006. Il examine le taux de couverture par des régimes de retraite professionnels selon le secteur et le sexe, les types de garanties offertes, les types de régimes et les caractéristiques des emplois et des participants couverts.

Voici un aperçu des principales conclusions.

- Le nombre de participants à des régimes de retraite professionnels a quelque peu diminué.
- La proportion d'hommes couverts a diminué, tandis que le pourcentage de femmes a augmenté.
- Dans l'ensemble, le pourcentage de la main-d'œuvre couverte en Ontario est d'environ 35 % et a continuellement diminué durant la période à l'étude.
- La couverture des fonctionnaires a fluctué quelque peu autour de 80 %.
- Dans le secteur privé, la couverture a baissé à approximativement 25 % des salariés.
- À peu près 80 % des participants à un régime de retraite professionnel ont un régime à prestations déterminées, tandis qu'environ 20 % ont un régime à cotisations déterminées ou un régime hybride.
- Approximativement 55 % des participants ont un régime à entreprise unique et 45 % ont un régime interentreprises.
- Les emplois assortis d'un régime de retraite professionnel ont tendance à être offerts par des employeurs plus importants et des milieux syndiqués.
- Les personnes bénéficiant d'un régime de retraite professionnel sont souvent plus âgées, mieux rémunérées et plus instruites.
- Les jeunes travailleurs, les travailleurs à faible revenu, les membres de minorités visibles, les personnes handicapées et les immigrants sont plus rarement couverts par un régime de retraite professionnel.
- Pour les personnes couvertes par un régime de retraite professionnel, la rente sera dans la plupart des cas le deuxième actif en importance à la retraite, après la valeur d'une propriété.